



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : TARIFS DES ESPACES-JEUNES
2022-2023**

**DÉCISION N° DM-22-314
EN DATE DU 09 AOUT 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer les tarifs des Espaces jeunes pour l'année scolaire 2022/2023 ;

D É C I D E

DE FIXER la participation familiale pour chaque inscription aux Espaces jeunes, à partir du 1^{er} septembre 2022, comme suit :

- une inscription à l'année hors vacances scolaires (accueils périscolaires, mercredis et samedis en période scolaire) : 36 euros
- une inscription à l'année incluant les vacances scolaires : 92 euros
- une inscription de janvier à juin incluant les vacances scolaires : 56 euros
- une inscription de janvier à juin (accueils périscolaires, mercredis et samedis en période scolaire) : 24 euros
- une inscription pour une période de vacances scolaires : 18 euros
- une inscription pour un mois de vacances scolaires d'été : 31 euros
- une journée avec achat de prestation : 11 euros
- une demi-journée avec achat de prestation : 5 euros
- une inscription pour un stage d'une semaine : 40 euros
- une participation au mini-raïd : 7 euros

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220809-Imc1H9918H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/08/2022 Date de Publication : 10/08/2022

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220809-Imc1H9918H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/08/2022
Date de Publication : 10/08/2022